

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 28 mars 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 mars 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 mars 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. TROGRIC M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°04 – DB du 28/03/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Budget Primitif de l'exercice 2019

Le Budget Primitif de l'exercice 2019 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint s'élève à **61 476 092,92 €**.

Il a été procédé lors de ce budget à la reprise anticipée des résultats 2018 et à la reprise des restes à réaliser 2018.

- ⇒ La reprise des restes à réaliser est d'un montant de 1 238 477,93 € en dépenses d'investissement et de 1 600 232,06 € en recettes d'investissement.
- ⇒ L'affectation du résultat anticipé 2018 est réalisée comme suit :
 - 5 536 981,09 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
 - 5 331 612,59 € restant disponibles, en excédent de fonctionnement reporté.

Je vous propose d'adopter ce budget en dépenses et en recettes :

- au niveau du chapitre budgétaire pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées dans le document budgétaire joint à la présente,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Finances du 14 mars 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif 2019 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey tel qu'il est résumé ci-dessous

Balance Générale – BUDGET PRIMITIF 2019		
		<i>En Euros</i>
Libellés	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	39 436 376,01	39 436 376,01
Section d'Investissement	22 039 716,91	22 039 716,91
TOTAL	61 476 092,92	61 476 092,92

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC